Soixante-deuxième année - N° 3163 13 juin 1973.

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

Édition franco-espagnole Textes législatifs et réglementaires

Le prix du numéro : 0,80 DH. — Numéro des années antérieures : 1,20 DH.
Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ABONNEMENT	MAROC		ÉTRANGER	
	1 an	6 mois	1 an	6 mois
Édition complète	46 DH	30 DH	52 DH	35 DH
Édition partielle	24 DH	15 DH	35 DH	20 DH

DIRECTION ET ADMINISTRATION
Abonnements et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Rabat-Chellah
Tél. : 250-24 et 250-25
C.C.P. 101-16 à Rabat

Prix des annonces :
La ligne de 27 lettres : **1,35 DH**
(Arrêté du 14 juin 1966)

Les annonces légales et judiciaires prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ». Les textes doivent parvenir, au plus tard, le vendredi pour être publiés dans le numéro à paraître le mercredi de la semaine suivante.

SOMMAIRE Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Constitution du gouvernement.

Dahir n° 1-73-345 du 4 joumada I 1393 (6 juin 1973) mettant fin aux fonctions du docteur Mohamed Benhima, ministre de l'intérieur 1007

Dahir n° 1-73-346 du 4 joumada I 1393 (6 juin 1973) mettant fin aux fonctions de M. Mohamed Haddou Echiguer, ministre de l'éducation nationale et le nommant ministre de l'intérieur 1007

TEXTES PARTICULIERS

Périmètre d'irrigation du Gharb. — Radiation, de la liste, de certaines propriétés expropriées.

Décret n° 2-73-339 du 7 rebia II 1393 (10 mai 1973) portant radiation de certains immeubles de la liste annexée au décret n° 2-71-401 du 11 joumada II 1391 (3 août 1971) désignant certaines propriétés frappées d'expropriation en application du dahir n° 1-69-27 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) déclarant d'utilité publique l'aménagement des structures foncières et la création de lotissements agricoles dans les périmètres d'irrigation et instituant une procédure spéciale d'expropriation pour les terrains nécessaires à cet effet 1007

Casablanca. — Expropriation de parcelles de terrain.

Décret n° 2-73-011 du 7 rebia II 1393 (10 mai 1973) déclarant d'utilité publique la création d'un cimetière au quartier Hay Hassani à Casablanca et frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires à cet effet 1008

Oujda. — Cession de gré à gré d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal à un particulier.

Décret n° 2-73-189 du 7 rebia II 1393 (10 mai 1973) approuvant la délibération du conseil communal d'Oujda autorisant la ville à céder de gré à gré une parcelle de terrain du domaine privé municipal à un particulier .. 1009

Institutions de sous-ordonnateurs.

Arrêté du ministre des affaires étrangères n° 500-73 du 23 kaada 1392 (30 décembre 1972) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants 1009

Arrêté du ministre de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement n° 547-73 du 5 rebia I 1393 (9 avril 1973) instituant un sous-ordonnateur et son suppléant 1009

Délégation de signature.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 466-73 du 11 safar 1393 (17 mars 1973) portant délégation de signature 1010

P.T.T. — Création d'un établissement postal.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 197-73 du 15 moharrem 1393 (19 février 1973) portant création d'un établissement postal à Galaz 1010

Hydraulique.

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 608-73 du 4 rebia II 1393 (7 mai 1973) portant ouverture d'enquête sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans l'oued Bouznika, d'un débit continu de 1,5 l/s, au profit de MM. Mohamed ben Abdelkader Lmjamaa et Larbi ben Radad, pour l'irrigation de la propriété sise à Bouznika, titre foncier n° 19474 R., cercle de Rabat-Banlieue 1010

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 611-73 du 4 rebia II 1393 (7 mai 1973) portant ouverture d'enquête sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans l'oued Bouznika, d'un débit continu de 1,5 l/s, au profit de M. Sellam ben Mohamed Soufi, demeurant à Bouznika, cercle de Rabat-Banlieue, pour l'irrigation de la propriété dite « Dahinai », titre foncier n° 1930 R., sise à Bouznika 1010

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 609-73 du 7 rebia II 1393 (10 mai 1973) portant ouverture d'enquête sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (1 puits), d'un débit continu de 10,5 l/s, au profit de M. Cherkaoui Larbi, pour l'irrigation de la propriété « El Bezzaza Ouled Oumy », d'une superficie de 21 hectares, cercle de Beni-Mellal (province de Beni-Mellal). 1010

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 610-73 du 7 rebia II 1393 (10 mai 1973) portant ouverture d'enquête sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (1 puits), d'un débit continu de 3 l/s, au profit des héritiers Charhi Khalifa ben Larbi ben Tahar, représentés par M. Abdallah ben Charhi, Oulad Youssef, caïdat de Beni-Maâdane, cercle de Beni-Mellal, pour l'irrigation de la propriété dite « Dar El Hart », d'une superficie de 6 hectares, sise à Oulad Youssef, caïdat de Beni-Maâdane, cercle de Beni-Mellal à Beni-Mellal .. 1010

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 612-73 du 7 rebia II 1393 (10 mai 1973) portant ouverture d'enquête sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (1 puits) n° 3, d'un débit continu de 10 l/s, au profit de M. El Idrissi Salmi Moulay Bouih ben Moulay Ahmed, pour l'irrigation de la propriété dite « El Ghaba », d'une superficie de 60 hectares, sise à Ouled Sidi Abdellah, fraction Boujniba, tribu Ouled Bou Sbaâ El Hlalat, annexe de Chichaoua, cercle d'Imi-n-Tanoute (province de Marrakech) 1010

Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 613-73 du 22 rebia II 1393 (25 mai 1973) portant ouverture d'enquête sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (1 puits) n° 2, d'un débit continu de 10 l/s, au profit de M. El Idrissi Salmi Moulay Bouih ben Moulay Ahmed, pour l'irrigation de la propriété dite « El M'Riss », sise à Ouled Sidi Abdellah, fraction Boujniba, tribu Ouled Bou Sbaâ El Hlalat, annexe de Chichaoua, cercle d'Imi-n-Tanoute (province de Marrakech) 1011

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 1011

Admission à la retraite 1012

Résultats de concours et d'examens 1013

Concession de pensions civiles 1014

AVIS ET COMMUNICATIONS

Indice du coût de la vie à Casablanca (111 articles) — mois de mai 1973 — Base 100 pour la période d'octobre 1958 - septembre 1959 1018

SUMARIO

Páginas

TEXTOS GENERALES

Administración de la defensa nacional. — Delegación de poderes.

Dahir n.° 1-73-321 de 18 de rabía II de 1393 (21 de mayo de 1973) por el que se modifica el dahir n.° 1-73-183 de 18 de moharram de 1393 (22 de febrero de 1973) sobre delegación de poderes en materia de administración de la defensa nacional 1019

Fuerzas armadas reales. — Nombramiento de presidentes y de presidentes suplentes del tribunal militar permanente.

Dahir n.° 1-73-330 de 18 de rabía II de 1393 (21 de mayo de 1973) por el que se modifica y completa el dahir n.° 1-72-280 de 9 de chaabán de 1392 (18 de septiembre de 1972) sobre nombramiento de presidentes y de presidentes suplentes del tribunal militar permanente de las Fuerzas armadas reales para el año 1972-1973 1019

Régimen de seguridad social.

Rectificación en el «Boletín oficial» n.° 3142 de 17 de enero de 1973, página 138 1019

TEXTOS PARTICULARES

Naturalización marroquí.

Decreto n.° 2-73-088 de 30 de moharram de 1393 (6 de marzo de 1973) modificando el decreto n.° 2-70-293 de 24 de yumada I de 1390 (28 de julio de 1970) sobre naturalización marroquí 1020

Decreto n.° 2-73-089 de 30 de moharram de 1393 (6 de marzo de 1973) modificando el decreto n.° 2-71-196 de 6 de chaabán de 1391 (27 de septiembre de 1971) sobre naturalización marroquí 1020

Provincia de Ifni. — Expropiación de una parcela de terreno.

Decreto n.° 2-73-133 de 7 de rabía II de 1393 (10 de mayo de 1973) por el que se declara de utilidad pública la construcción de un puesto de transformación de 22/5,5 kV. en Ifni y se somete a expropiación la parcela de terreno necesaria 1020

Tánger. — Reducción de suspensión temporal de una autorización para ejercer la medicina.

Decisión del ministro de asuntos administrativos, secretario general del Gobierno n.° 551-73 de 11 de rabía II de 1393 (14 de mayo de 1973) por el que se reduce el tiempo de la pena de suspensión temporal de una autorización para ejercer la medicina 1021

ORGANIZACION Y PERSONAL DE LAS ADMINISTRACIONES PUBLICAS

TEXTOS PARTICULARES

Ministerio de agricultura y de la reforma agraria.

Decreto n.° 2-73-145 de 11 de rabía II de 1393 (14 de marzo de 1973) relativo a la integración de los agentes de la Oficina de vinos y alcoholes en los cuadros del ministerio de agricultura y de la reforma agraria y del ministerio de comercio, industria, minas y marina mercante. 1021

Ministerio de información.

Acuerdo del ministro de información n.° 544-73 de 28 de rabía I de 1393 (2 de mayo de 1973) por el que se convoca un concurso para el acceso al cuadro de agentes de servicio 1022

Acuerdo del ministro de información n.° 546-73 de 28 de rabía I de 1393 (2 de mayo de 1973) por el que se convoca un concurso para el acceso al cuadro de secretarios (opción: administración) 1022

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Ministerio de asuntos administrativos, secretaria general del Gobierno (Imprenta oficial).

Acuerdo del ministro de asuntos administrativos, secretario general del Gobierno n.° 590-73 de 26 de rabia II de 1393 (29 de mayo de 1973) por el que se convoca un examen profesional para el acceso al empleo de agente principal de maestría en la Imprenta oficial 1022

Acuerdo del ministro de asuntos administrativos, secretario general del Gobierno n.° 591-73 de 26 de rabia II de 1393 (29 de mayo de 1973) por el que se convoca un concurso para el acceso al empleo de agente de maestría en la Imprenta oficial 1022

Acuerdo del ministro de asuntos administrativos, secretario general del Gobierno n.° 592-73 de 26 de rabia II de 1393 (29 de mayo de 1973) por el que se convoca un concurso para el acceso al empleo de agente de manutención en la Imprenta oficial 1023

TEXTES GÉNÉRAUX

Dahir n° 1-73-345 du 4 joumada I 1393 (6 juin 1973) mettant fin aux fonctions du docteur Mohamed Benhima, ministre de l'intérieur.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — A compter du 8 rebia II 1393 (11 mai 1973) il est mis fin aux fonctions du docteur Mohamed Benhima, ministre de l'intérieur.

Fait à Rabat, le 4 joumada I 1393 (6 juin 1973).

Dahir n° 1-73-346 du 4 joumada I 1393 (6 juin 1973) mettant fin aux fonctions de M. Mohamed Haddou Echiguer, ministre de l'éducation nationale et le nommant ministre de l'intérieur.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 8 rebia II 1393 (11 mai 1973) il est mis fin aux fonctions de M. Mohamed Haddou Echiguer, ministre de l'éducation nationale.

ART. 2. — A compter de la même date, M. Mohamed Haddou Echiguer est nommé ministre de l'intérieur.

Fait à Rabat, le 4 joumada I 1393 (6 juin 1973).

TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-73-239 du 7 rebia II 1393 (10 mai 1973) portant radiation de certains immeubles de la liste annexée au décret n° 2-71-401 du 11 joumada II 1391 (3 août 1971) désignant certaines propriétés frappées d'expropriation en application du dahir n° 1-69-27 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) déclarant d'utilité publique l'aménagement des structures foncières et la création de lotissements agricoles dans les périmètres d'irrigation et instituant une procédure spéciale d'expropriation pour les terrains nécessaires à cet effet.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret n° 2-71-401 du 11 joumada II 1391 (3 août 1971) désignant certaines propriétés frappées d'expropriation en application du dahir n° 1-69-27 du 10 joumada I 1389 (25 juillet 1969) déclarant d'utilité publique l'aménagement des structures foncières et la création de lotissements agricoles dans les périmètres d'irrigation et instituant une procédure spéciale d'expropriation pour les terrains nécessaires à cet effet ;

Sur proposition conjointe du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont radiés du tableau figurant à l'article premier du décret n° 2-71-401 du 11 joumada II 1391 (3 août 1971) susvisé :

1° Les immeubles désignés ci-après :

NUMÉRO DU TITRE FONCIER	NOM DE LA PROPRIÉTÉ
43177 R.	Bled Bachir.
17316 R.	Bled Leirej.

2° Les parties complantées des immeubles désignés ci-après, telles qu'elles sont figurées sur les deux plans annexés à l'original du présent décret :

NUMÉRO DU TITRE FONCIER	NOM DE LA PROPRIÉTÉ
1907 R.	M'Harba.
16267 R.	Société anonyme M'Harba.
1857 R.	Bonne affaire.

ART. 2. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, le ministre des finances et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 7 rebia II 1393 (10 mai 1973).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

ABDESLAM BERRADA.

Le ministre des finances,

BENSALEM GUESSOUS.

Le ministre de l'intérieur,

Dr MOHAMED BENHIMA.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-73-011 du 7 rebia II 1393 (10 mai 1973) déclarant d'utilité publique la création d'un cimetière au quartier Hay Hassani à Casablanca et frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires à cet effet.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir du 26 joumada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, tel qu'il a été complété ou modifié ;

Vu l'avis émis par le conseil communal de Casablanca lors de sa session ordinaire du 24 octobre 1969 ;

Vu les résultats de l'enquête *de commodo et incommodo* ouverte du 28 avril au 29 juin 1971 ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique la création d'un cimetière au quartier Hay Hassani à Casablanca.

ART. 2. — Sont, en conséquence, frappées d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires à cet effet, telles qu'elles sont figurées sur le plan annexé à l'original du présent décret et désignées au tableau ci-après :

NUMÉRO de la parcelle sur le plan	DÉSIGNATION ET NATURE DE LA PROPRIÉTÉ, Numéro du titre foncier et superficie	NOM ET ADRESSE DES PROPRIÉTAIRES OU PRÉSUMÉS TELS
		Mmes, Mlles et MM. :
1	Propriété « Bled Si Mohamed ben Belkhir 6 », titre foncier n° 68628 C., superficie = 3 ha. 10 a. 40 ca., terrain nu.	Mohamed ben Belkhir ben Brahim, demeurant à Casablanca, kilomètre 10, route d'Azemmour.
2	Propriété « Essafha II », titre foncier n° 9793 C., superficie = 8 ha. 60 a. 70 ca., terrain nu.	Mohamed ben Belkhir, demeurant à Casablanca, 447, rue de Goulmima.
3	Propriété « Hebel El Jerrari et Rabia », titre foncier n° 7629 D 2., superficie = 3 ha. 97 a., terrain nu.	Zohra bent Mekki 5/40 ; Mohamed ben Abdellah ben Mohamed 14/40 ; Mina bent Abdellah ben Mohamed 7/40 ; Ahmed ben Abdellah ben Mohamed 14/40, demeurant tous fraction Ouled Messaoud (Chaouïa-Nord).
4	Propriété « Feddane Si Mohamed ben Abdellah », titre foncier n° 9164 C., superficie = 9 ha. 41 a., terrain nu.	Miloudi ben Kacem ; Ahmed ben Kacem ; Chahba bent Djibli ; Abdellah ben Ahmed ben Kacem ; Fatna bent Mohamed ben M'Barek ; Sellami Hoceine ben Abdeslam ; Sellami Hejjaj ben Abdeslam ; Mohamed ben Belkhir ben Brahim ; Ferrara Emilio ; Abouzid M'Hamed ben Ahmed ; Allal ben Mahjoub ; Khiyatia bent Hammou ; Larbi ben Bouazza ben Larbi ; Bouchaïb ben Bouazza ben Larbi ; Mezouara bent Bouazza ben Larbi ; Anaya bent Bouazza ben Larbi ; Chama bent Bouazza ben Larbi ; Driss ben Bouazza ben Larbi ; Latifa bent Bouazza ben Larbi ; Ahmed ben Bouazza ben Larbi ; Mohamed dit « Ouazzani » ; Khaddouj bent Bouazza ben Larbi ; Aïcha bent Bouazza ben Larbi ; Meriem bent Bouazza ben Larbi, tous demeurant fraction Ouled Messaoud (Chaouïa-Nord).
5	Non titrée, superficie = 8 ha. 65 a. terrain nu.	Propriétaires inconnus.
6	Propriété « Mkiset », titre foncier n° 21466 C., superficie = 11 ha. 25 a., terrain nu.	Abderrahmane ben Hadj Ettahar, demeurant à Casablanca, 7, rue El-Hadj-Adjema.
7	Propriété « Isabel », titre foncier n° 36131 C., superficie = 2 ha. 14 a. 60 ca., terrain nu.	Roudon Galino Carmen (veuve Lopez Gonzales) : 6/12 en pleine propriété et 2/12 en usufruit ; Lopez Roudon Maria (épouse Torresgrosa) : 2/12 en pleine propriété et 1/12 en nue propriété ; Lopez Roudon Isabelle (épouse Espinosa) : 2/12 en pleine propriété et 1/12 en nue propriété, demeurant toutes à Casablanca, 76, rue du Consul-de-France-Malperty.
8	Propriété « Taleb Chekroune », titre foncier n° 16031 C., superficie = 5 ha. 72 a. 50 ca., terrain nu.	Cesnot Ernest Léon, demeurant à Casablanca, kilomètre 4,500, route d'El-Jadida (ferme Amieux).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 3. — Les autorités communales de la ville de Casablanca sont chargées de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 7 rebia II 1393 (10 mai 1973).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur,

Dr MOHAMED BENHIMA.

Décret n° 2-73-189 du 7 rebia II 1393 (10 mai 1973) approuvant la délibération du conseil communal d'Oujda autorisant la ville à céder de gré à gré une parcelle de terrain du domaine privé municipal à un particulier.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1er joumada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion du domaine municipal, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu la délibération du conseil communal d'Oujda au cours de sa séance du 30 août 1971 ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, après avis du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération du conseil communal d'Oujda en date du 30 août 1971 autorisant la cession de gré à gré par la ville à M. Bouchentouf Ramdane d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal, d'une superficie de cent quarante-trois mètres carrés, vingt-huit (143,28 m²) environ, sise boulevard Mohammed-V à Oujda et telle que cette parcelle est délimitée par un liséré vert sur le plan annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — Cette cession sera réalisée au prix de cent vingt dirhams (120 DH) le mètre carré soit pour la somme globale de dix-sept mille cent quatre-vingt-treize dirhams soixante centimes (17.193,60 DH).

ART. 3. — Le président du conseil communal d'Oujda est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 7 rebia II 1393 (10 mai 1973).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur,

Dr MOHAMED BENHIMA.

Arrêté du ministre des affaires étrangères n° 500-73 du 23 kaada 1392 (30 décembre 1972) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Bensalem Ahmed, directeur adjoint, chef du service de l'ordonnancement mécanographique à Rabat, est institué sous-ordonnateur à compter du 1er janvier 1973 des dépenses de personnel imputables sur les crédits qui lui seront délégués par mes soins au titre du budget général de l'exercice 1973, chapitre 28 — Ministère des affaires étrangères, personnel :

Article premier. — Traitement, salaire et indemnités permanentes.

Article 2. — Salaire et indemnités permanentes du personnel temporaire administratif, agents permanents.

ART. 2. — M. Lotfi Mohamed, inspecteur au ministère des finances et M. Lemmakni Mohamed, commis, suppléeront M. Bensalem Ahmed, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 23 kaada 1392 (30 décembre 1972).

AHMED TAÏBI BENHIMA.

Arrêté du ministre de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement n° 547-73 du 5 rebia I 1393 (9 avril 1973) instituant un sous-ordonnateur et son suppléant.

LE MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE L'ENVIRONNEMENT,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont institués sous-ordonnateur et suppléant des crédits délégués du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement, pour les provinces de Fès, d'Al Hoceima et de Taza :

LIMITES TERRITORIALES	DÉSIGNATION DES SOUS-ORDONNATEURS	RECETTE DES FINANCES où devront être transmis les bordereaux d'émissions
Délégation régionale de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement de Fès (provinces de Fès, d'Al Hoceima et de Taza).	M. Regragui Ahmed, délégué régional de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement, sous-ordonnateur. M. Serghini Mounim Hamid, adjoint technique, suppléant.	Fès.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 rebia I 1393 (9 avril 1973).

HASSAN ZEMMOURI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 466-73 du 11 safar 1393 (17 mars 1973) portant délégation de signature.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été complété et modifié, notamment ses articles 1 et 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment son article 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones, tous actes concernant les services relevant de leur autorité, à l'exception des décrets et des arrêtés réglementaires :

A. — Pour la division des affaires administratives à M. Laâbi Abdelaziz, chef de la division des affaires administratives ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Ougmenssor Aomar, chef du service administratif et à M. Boulal Mohamed, chef du service de la gestion du personnel,

B. — Pour la division des télécommunications à M. Boutami Larbi, chef de la division des télécommunications ou, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Mouhcine Mohamed, chef du service des transmissions et à M. Wakrim Mohamed, chef du service de la commutation,

C. — Pour la division postale à M. Maâroufi Abdelmajid, chef de la division postale ou, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Aoujil Mimoun, chef du service postal et à M. Laenser Mohand, chef du service financier,

D. — Pour la division du budget et du matériel à M. Essakali El Hossaïni Abdelladim, chef de la division du budget et du matériel ou, en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Boutriq Batoul, chef du service du budget et de l'équipement et à M. Gharbi Abdelhadi, chef du service des bâtiments et des transports,

E. — Pour la division de l'inspection à M. Harti Abdellah, chef de la division de l'inspection.

ART. 2. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Essakali El Hossaïni Abdelladim, chef de la division du budget et du matériel, à Mlle Boutriq Batoul, chef du service du budget et de l'équipement et à M. Mazini Abderrazak, administrateur adjoint, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones, les engagements de dépenses, les opérations de virement ou de délégation de crédits, toutes pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes.

ART. 3. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Ougmenssor Aomar, chef du service administratif, à M. Gharmili Sefrioui Mohamed, chef de bureau et à M. Benbrahim Thami, inspecteur, à l'effet de signer, au nom du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones, les ordonnances de paiement.

ART. 4. — Le présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* abroge l'arrêté n° 941-72 du 16 septembre 1972 portant délégation de signature.

Rabat, le 11 safar 1393 (17 mars 1973).

GÉNÉRAL DRISS BENOMAR ALAMI.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

Création d'un établissement postal à Galaz.

Par arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 197-73 du 15 moharrem 1393 (19 février 1973) une agence postale de 1re catégorie est créée à Galaz le 2 avril 1973.

Ce nouvel établissement, qui sera rattaché au bureau de Rhafsai, participera aux services postal, télégraphique et téléphonique ainsi qu'au service des mandats.

RÉGIME DES EAUX

Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 608-73 en date du 4 rebia II 1393 (7 mai 1973) une enquête publique est ouverte du 2 juillet au 3 août 1973 dans le cercle de Rabat-Banlieue sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans l'oued Bouznika, d'un débit continu de 1,5 l/s, au profit de MM. Mohamed ben Abdelkader Lmjamaa et Larbi ben Badad, pour l'irrigation de la propriété sise à Bouznika, titre foncier n° 19474 R., cercle de Rabat-Banlieue.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Rabat-Banlieue.

***

Par arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 611-73 en date du 4 rebia II 1393 (7 mai 1973) une enquête publique est ouverte du 2 juillet au 3 août 1973 dans le cercle de Rabat-Banlieue sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans l'oued Bouznika, d'un débit continu de 1,5 l/s, au profit de M. Sellam ben Mohamed Soufi, demeurant à Bouznika, cercle de Rabat-Banlieue, pour l'irrigation de la propriété dite « Dahinai », titre foncier n° 1930 R., sise à Bouznika.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Rabat-Banlieue.

***

Par arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 609-73 en date du 7 rebia II 1393 (10 mai 1973) une enquête publique est ouverte du 2 juillet au 3 août 1973 dans le cercle de Beni-Mellal (province de Beni-Mellal) sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (1 puits), d'un débit continu de 10,5 l/s, au profit de M. Cherkaoui Larbi, pour l'irrigation de la propriété « El Bezzaza Ouled Oumy », d'une superficie de 21 hectares, cercle de Beni-Mellal (province de Beni-Mellal).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Beni-Mellal (province de Beni-Mellal).

***

Par arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 610-73 en date du 7 rebia II 1393 (10 mai 1973) une enquête publique est ouverte du 2 juillet au 3 août 1973 sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (1 puits), d'un débit continu de 3 l/s, au profit des héritiers Charhi Khalifa ben Larbi ben Tahar, représentés par M. Abdallah ben Charhi, Oulad Youssef, caïdat de Beni-Maâdane, cercle de Beni-Mellal, pour l'irrigation de la propriété dite « Dar El Hart », d'une superficie de 6 hectares, sise à Oulad Youssef, caïdat de Beni-Maâdane, cercle de Beni-Mellal à Beni-Mellal.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Beni-Mellal (province de Beni-Mellal).

***

Par arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 612-73 en date du 7 rebia II 1393 (10 mai 1973) une enquête publique est ouverte du 2 juillet au 3 août 1973 dans le cercle d'Imi-n-Tanoute (province de Marrakech) sur le projet

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (1 puits) n° 3, d'un débit continu de 10 l/s, au profit de M. El Idrissi Salmi Moulay Bouih ben Moulay Ahmed, pour l'irrigation de la propriété dite « El Ghaba », d'une superficie de 60 hectares, sise à Ouled Sidi Abdellah, fraction Boujniba, tribu Ouled Bou Sbaâ El Hlalat, annexe de Chichaoua, cercle d'Imi-n-Tanoute (province de Marrakech).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle d'Imi-n-Tanoute (province de Marrakech).

***

Par arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 613-73 en date du 22 rebia II 1393 (25 mai 1973) une enquête publique est ouverte du 2 juillet au 3 août 1973 dans le cercle d'Imi-n-Tanoute (province de Marrakech) sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (1 puits) n° 2, d'un débit continu de 10 l/s, au profit de M. El Idrissi Salmi Moulay Bouih ben Moulay Ahmed, pour l'irrigation de la propriété dite « El M'Riss », sise à Ouled Sidi Abdellah, fraction Boujniba, tribu Ouled Bou Sbaâ El Hlalat, annexe de Chichaoua, cercle d'Imi-n-Tanoute (province de Marrakech).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle d'Imi-n-Tanoute (province de Marrakech).

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Est nommé *secrétaire général du ministère de la justice* à compter du 1er décembre 1972 : M. Kettani Hassan. (Dahir n° 1-73-242 du 23 chaoual 1392/30 novembre 1972).

***

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Sont nommés :

Gouverneur de la préfecture de Casablanca du 16 août 1971 : M. Belarbi Alaoui Mustapha. (Dahir n° 1-71-228 du 23 joumada II 1391/16 août 1971) ;

Gouverneur de la province de Tétouan du 20 août 1971 : M. Khatib Abdellatif. (Dahir n° 1-72-023 du 5 safar 1392 21 mars 1972) ;

Gouverneur de la province de Ksar-es-Souk du 20 août 1971 : M. Boufous Mohamed. (Dahir n° 1-71-162 du 27 joumada II 1391/20 août 1971) ;

Gouverneur de la province de Nador du 23 août 1971 : M. Hajjaj Mohamed. (Dahir n° 1-71-164 du 1er rejeb 1391/23 août 1971) ;

Gouverneur de la province d'Al Hoceima du 23 août 1971 : M. Mohamed Chouaïb El Yacoubi. (Dahir n° 1-71-163 du 29 joumada II 1391/23 août 1971) ;

Gouverneur de la province de Tanger du 10 septembre 1971 : M. Benharbit El Houssine. (Dahir n° 1-71-181 du 19 rejeb 1391/10 septembre 1971) ;

Gouverneur de la province de Marrakech du 3 mai 1972 : M. Taârji Mohamed Bachir. (Dahir n° 1-72-141 du 19 rebia I 1392/3 mai 1972) ;

Caïd détaché au secrétariat général de la province de Meknès du 20 août 1967 : M. Lamrani Mostafa. (Dahir n° 392-67 du 11 chaabane 1387/5 février 1971) ;

Caïd des Oulad Bouzerrara-Sud et centre, province d'El-Jadida du 1er mars 1969 : M. Damiri Bouchaïb. (Dahir n° 1-69-197 du 11 chaabane 1389/23 octobre 1969) ;

Caïd de Seksaoua, Imintanout, province de Marrakech, du 26 février 1970 : M. Aït Ayad Omar. (Dahir n° 1-71-86 du 20 kaada 1391/7 janvier 1971) ;

Caïd de Bou Izakarn, province d'Agadir du 28 février 1970 : M. Abdeslam Faquih Mohamed Akhdim. (Dahir n° 1-70-092 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd, chef de cercle chargé du secrétariat général de la province de Tanger du 13 mai 1970 : M. Benharbit El Houssine. (Dahir n° 1-70-153 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd des Aït Atta, Aït M'Semrir, Aït Hdidou, province d'Ouarzazate du 30 juin 1970 : M. Toumi Mohamed. (Dahir n° 1-70-172 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd, chef du cabinet du gouverneur de la province de Khouribga du 1er juillet 1970 : M. Bouzoubaâ Abdeslam. (Dahir n° 1-70-169 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd détaché au secrétariat général de la province de Marrakech du 14 juillet 1970 : M. Boufarès Moulay El Mamoun. (Dahir n° 1-70-213 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd détaché au secrétariat général de la province de Tarfaya du 21 septembre 1970 : M. Ben Omar Abdelhamid. (Dahir n° 1-70-306 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd d'El Kbab, province de Meknès du 1er octobre 1971 : M. Azizou Hamou. (Dahir n° 1-71-227 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd des Mhaya Béni Oukil Amgad, province d'Oujda du 13 octobre 1971 : M. El Alaoui Hachem. (Dahir n° 1-71-227 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd détaché au secrétariat général de la province d'Al Hoceima du 18 octobre 1971 : M. El Hassani Ahmed. (Dahir n° 1-71-227 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd détaché à l'administration centrale du ministère de l'intérieur du 20 octobre 1971 : M. Meziani Faïssal. (Dahir n° 1-71-227 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd détaché à l'administration centrale du ministère de l'intérieur du 20 octobre 1971 : M. Kebiri Ali. (Dahir n° 1-71-227 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd chargé d'un arrondissement à la municipalité de la ville d'Agadir du 22 octobre 1972 : M. El Falah El Quadmiry Ahmed. (Dahir n° 1-71-227 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd, chef de la section de renseignements régionaux à la province de Safi du 22 octobre 1971 : M. Nassah Mohamed Hassan. (Dahir n° 1-71-227 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd chargé d'un arrondissement urbain à la municipalité de la ville de Marrakech du 23 octobre 1971 : M. Bellaoud Ahmed. (Dahir n° 1-71-227 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd chargé d'un arrondissement urbain à la municipalité de la ville d'Oujda du 26 octobre 1971 : M. Rachidi Alaoui Mohamed. (Dahir n° 1-71-227 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd des Aït Seghrouchen, Sidi Ali Skoura, province de Fès du 29 octobre 1971 : M. Sennou Abdeljabbar. (Dahir n° 1-71-227 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd, chef de la section de renseignements régionaux à la préfecture de Rabat-Salé du 1er novembre 1971 : M. Ittobane Mohammed. (Dahir n° 1-71-227 du 20 kaada 1391/7 janvier 1972) ;

Caïd, chef de cercle chargé du secrétariat général de la préfecture de Casablanca du 1er décembre 1971 : M. Nadifi Brahim. (Dahir n° 1-71-224 du 5 safar 1391/21 mars 1972) ;

Caïd détaché au secrétariat général de la province d'Oujda du 15 décembre 1971 : M. Filali Meknassi Abdelhafid. (Dahir n° 1-72-036 du 5 safar 1392/21 mars 1972) ;

Khalifa du pacha de la ville de Taza de 6e catégorie du 28 avril 1967 : M. Semlali Abdelaâziz. (Décret n° 2-72-142 du 4 safar 1392/20 mars 1972) ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Khalifa d'arrondissement de la ville de Casablanca de 10e catégorie du 7 novembre 1970 : M. Jaouad Abdelkader. (Décret n° 2-72-104 du 24 moharrem 1392/11 mars 1972) ;

Khalifa d'arrondissement de la ville d'Agadir de 10e catégorie du 1er mai 1971 : M. Belhachmi Tayeb. (Décret n° 2-72-034 du 30 hija 1391/16 février 1972) ;

Khalifa d'arrondissement de la ville de Fès de 10e catégorie du 18 mai 1971 : M. Jennane Driss. (Décret n° 2-72-033 du 30 hija 1391/16 février 1972) ;

Khalifa d'arrondissement de la ville d'Oujda de 10e catégorie du 1er juillet 1971 : M. Quortobi Ahmed. (Décret n° 2-72-340 du 7 joumada I 1392/19 juillet 1972).

(Arrêtés des 7, 14, 15, 22 mars, 5, 7, 16, 19 avril, 7, 10, 27 mai, 17, 20, 21 juin et 1er juillet 1972.)

Est nommé *directeur de l'École de perfectionnement des cadres du ministère de l'intérieur* à compter du 11 avril 1973 : le lieutenant-colonel Abdelhaq El Kadiri. (Dahir n° 1-73-299 du 28 rebia II 1393/31 mai 1973).

Est rayé des cadres du ministère de l'intérieur à compter du 3 février 1973 : M. Benali Brahim, ingénieur d'application (échelle 10) 4e échelon dont la démission est acceptée. (Arrêté du 14 mai 1973).

***

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Est nommé *secrétaire général du ministère de l'éducation nationale* à compter du 18 janvier 1973 : M. Idrissi Belkasmi Abed. (Dahir n° 1-73-215 du 18 rebia II 1393/21 mai 1973).

***

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

(RADIODIFFUSION TÉLÉVISION MAROCAINE)

Sont recrutés sur titres *adjoints techniques* (*échelle 7*) *1er échelon* :

Du 1er janvier 1972 : MM. Bakkar Ahmed, Bakouri Salah, Benadir Mohamed, Ben El Kebir Mohammed, Boutahara Abdelhafid, Imlyhen Mohammed, Layachi Abdellatif, Lghali Mohannd, Oggadi Abdellah et Taoulou Mohammed ;

Du 1er octobre 1972 : MM. Bekkali Ahmed, El Mouchaouq Mahjoub, Hazaoud Ahmed, Izem Ahmed, Ouajjou Abdellatif et Rafiki Brahim ;

Du 11 novembre 1972 : MM. Chaoub Bouazza, Charef Mohammed, El Hariri M'Barek, Faouzi Abderrahmane, Gherraz Ali, Harid Mohammed et Talhaoui Abdellah.

(Arrêtés des 29 mars, 4, 26, 31 mai et 14 décembre 1972.)

Sont titularisés et reclassés à compter du 1er novembre 1971 :

Agent public de 3e catégorie, (échelle 4) 4e échelon, avec ancienneté du 24 décembre 1970 : M. Zerouali Bouzekri ;

Agent de service (échelle 1) 4e échelon, avec ancienneté du 12 novembre 1970 : M El Hassani Thami ;

Sont titularisés et reclassés à compter du 1er février 1972 :

Agent public de 4e catégorie (échelle 2) 5e échelon, avec ancienneté du 18 janvier 1972 : M. Mouzahim Larbi ;

Agent d'exécution (échelle 2) 5e échelon, avec ancienneté du 18 janvier 1972 : M. M'Rabet Abdeslam.

(Arrêtés des 5, 14 décembre 1972 et 11 janvier 1973.)

Sont titularisés et reclassés *agents de service (échelle 1)* :

8e échelon du 1er juin 1973, avec ancienneté du 18 mai 1973 : M. Joulaïni Ahmed ;

7e échelon du 1er novembre 1971, avec ancienneté du 13 juin 1971 : M. Bassou Boujemâa.

(Arrêtés des 14 décembre 1972 et 26 avril 1973.)

***

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE LA MARINE MARCHANDE

(DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PÊCHES MARITIMES)

Sont promus *agents publics* :

Hors catégorie (échelle 7) 3e échelon :

Du 1er janvier 1972 : MM. Bouazaïl Driss et Chahid Abdellah ;

Du 1er février 1973 : M. Sdassi Salah ;

De 2e catégorie (échelle 5) 6e échelon du 1er décembre 1972 : M. Barechdy Mohamed ;

De 3e catégorie (échelle 4) 7e échelon :

Du 1er août 1972 : M. Moussaoui Abdelkader ;

Du 26 juin 1971 : M. Tata Lahoussaïne ;

Sont promus *agents d'exécution (échelle 2)* :

5e échelon :

Du 24 juillet 1972 : M. Assou Mohamed ;

Du 1er août 1972 : Mme Nasma Amina ;

Du 7 septembre 1972 : Mme Nehas Malika ;

Du 2 septembre 1972 : Mme Bertal Filali Khadija (épouse Kholtei) ;

4e échelon :

Du 23 octobre 1971 : Mme Noussaïri Mina (épouse Gargouz) ;

Du 3 février 1972 : Mlle Guenin Aïcha ;

3e échelon du 15 septembre 1971 : Mlle Houmine Lakbira ;

Sont promus *agents de service (échelle 1)* :

8e échelon du 1er octobre 1972 : M. Guemili Ahmed ;

6e échelon du 16 décembre 1971 : M. Bendok Lhachimi ;

Est titularisé et reclassé *agent public de 3e catégorie (échelle 4) 2e échelon* du 1er septembre 1972 : M. Tata Lahcen.

(Arrêtés des 6 et 9 février 1973.)

***

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS

Est nommé *directeur de l'hydraulique* à compter du 16 février 1973 : M. Nourredine Dinia. (Dahir n° 1-73-246 du 28 rebia II 1393/31 mai 1973).

Admission à la retraite.

Est rayé des cadres du ministère de l'information (radiodiffusion télévision marocaine) et admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 30 juin 1972 : M. Bassou Boujemâa, agent de service (échelle 1) 7e échelon. (Arrêté du 13 mars 1973).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Résultats de concours et d'examens

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Concours du 12 février 1973
pour l'accès au cadre de la magistrature

Sont déclarés définitivement admis, par ordre de mérite :

LISTE A : Mmes, Mlles et MM. Errafil Abdelkader, Marhaben Abdelhak, Nidam Saïd, Badioui Mohamed, Bella Aïcha, El Fallah El Bachir, Tahiri Jotey Mohamed, Bamousse Mustapha, Hanafi Abdellah, Berrada Abdeljalil, Oughriss Mohamed, Katiri Driss, Dinia Ahmed, Benjelloun M'Hamed, Benrahhali Mohamed, Souktani Mokhtar, Salah Eddine Hessissen, Ajakane Ali, Ayyadi Yahia, Khalil Mustapha, Jemmal Noureddine. Barkate Mohamed, Barakat Lahcen, Benabdouh Abdallah, Soualhi Mohamed, El Hajji Mohamed, Hafiane Mohamed, Loulladi Mohamed, Zeroual Mustapha, Kasimi Ahmed, Alkostit Ahmed, Faleh Bouchaïb, Haddaoui Sidi Aomar, Sefrioui Mohamed, El Khorassani Jamal Eddine, Abakarim Lahcen, El Harrat Ahmed, Boudinar Mohammed, Kadiri Mohamed, El Alami Thami, Moktad Mohammed, Fahim Mohamed, Chad Moulay M'Barek, Ataallah Abdelhalim, Assad Brahime, Bahmani Brahim, Aboukhassib Mohamed, Wari Abdelkabir, Alami Laaroussi Mohamed, Saïd El Mehdi, Sabri Abderrahim. Maaroufi Taïb, Chouklat Abdelmalek, Seddiki Mohamed, Barroukach Zahra, Affan Driss, Othman Lahcen, Ouatiki Bouhadi, Sekraoui Latifa, Ben Yahia Brahim, Ettalibi Lahoucine, Dekkak Abdelahad, Boudarra Mohamed, Bradli Farid, Salah Abderrazzak, El Fillali Mohammed, Faress Mostafa, El Hilali Abdelhak, Yacoubi Soussane Abdelali. Chawqui El Idrissi Zineb, Amrani Mohamed Amin, El Alaoui Ismaïli Moulay Abdelaziz, Ghziel Abderrahim, Boudi Boubkeur, El Aouadi Lahcen, El Mahi Abdelkrim, Qotaibah El Maliani, El Moussaoui Ahmed, Chbihi Mchich, Tantaoui El Mostafa, Jabrane Mohamed, Mouline Abdelghafour, Mouatassim Ahmed. Zouhri Mohamed, Gadri Driss, Bouhoudane Mohamed, Lotfi Mohamed, Mechbal Abdellatif, Hassi Rahou Abdeslam, El Othmani Abdeslam, Lahlayl L'Houcine, Touarssi M'Hamed, El Kabbajj Ahmed, Outmani Saïd, Benelhosni Sidi Ali, Lakhbabi Mohamed, Aballaoui Mohamed, Al Khiami Mohamed, Chlihi Mohammed, Sadouk Mohammed, Chouaïbi Mohamed, Ghilan Abdeslam, Khalyat Mohammed, Sayarh Chaouki, Bouaklaine Mohammed, Sifeddine Zineb, El Haddad Mohammadi, Bencheikh Abdallah, Benamar Boubker, Mohyiddine Mohamed, Ikaroui Hassan, Karroum Allal, Sekkat Mohamed Ghazi, Hafhaf Abdallah, Mrhari Saïd. Ahrazem Saïd, Farchado M'Hammed, Bensalmoune Mustapha et El Hamji Omar.

LISTE B : MM. Erraji Abdesselam, El Ayadi Mohamed, Abdeslami Mohamed, Ben Hssine Brahim. Taidi El Ouardi Ahmed, Hida Abdennebi, Chaquibi Chaïb, Jebbari Mohamed et Boussouf Mohamed.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE

Examen d'aptitude professionnelle
pour l'accès au grade d'agent technique principal
du 28 mars 1973

Sont admis, par ordre de mérite :

A. — *Option « eaux et forêts » :* MM. Hadji M'Hamed, Chaouki Mohamed. Bouazzaia Mohamed. Essalouh Omar, Mouani Mohammed, Chehab Mohamed, Zaghdoud Saïd, Nachat Mohammed, Saâdoune Hmida, Khouyyi Slimane, Addouz Abderrahman, Rouchi Mustapha. Maâmar Youssef, El Ghoul Lahoussine, Boussaïd Brahim, Abbas Mohamed, Boudaoui Mohamed et Farissi Kacem.

B. — *Option « agriculture » :* MM. Chiguer Larbi, Benhammou Thami et Benlahbib Mohamed.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Concession de pensions civiles.

Par arrêté du ministre des finances n° 13 du 9 rebia I 1393 (13 avril 1973) sont concédées et inscrites au grand livre des pensions civiles, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMÉRO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. Beloua Larbi (Mle SOM 409.987).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (intérieur) (indice 120).	200985	93,75	1er-7-1972.	
Benaïch Saïd (Mle SOM 413.873).	Ex-agent du cadre principal de 2e classe, 4e échelon (intérieur) (indice 330).	200986	48,75	1er-7-1972.	
Ou Brik Assou (Mle SOM 412.258).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (intérieur) (indice 120).	200987	75	1er-7-1972.	
Sadik Kabbour (Mle SOM 413.885).	Ex-agent du cadre principal de 1re classe, 5e échelon (intérieur) (indice 410).	200988	43,75	1er-7-1972.	
Zougagh Moha (Mle SOM 416.002).	Ex-agent du cadre principal de 2e classe, 4e échelon (intérieur) (indice 330).	200989	20	1er-7-1972.	
Halloufi Salah (Mle SOM 434.875).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (santé publique) (indice 120).	200990	73,75	1er-7-1972.	
Msyah Mohammed (Mle SOM 406.309).	Ex-aide sanitaire, échelle 2, 4e échelon (santé publique) (indice 155).	200991	55	1er-7-1972.	
Whid Lahcen (Mle 515.828).	Ex-aide sanitaire, échelle 2, 4e échelon (santé publique) (indice 155).	200992	31,25	1er-7-1972.	
Amoudi Mohamed (Mle SOM 405.543).	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (travaux publics) (indice 135).	200993	93,75	1er-7-1972.	
Bouayachi Haddad Mohamed (Mle SOM 499.859).	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	200994	100	1er-7-1972.	
Boumnina Larossi (Mle SOM 415.697).	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	200995	77,50	1er-7-1972.	
Chiki Abdessalem (Mle SOM 416.449).	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	200996	86,25	1er-7-1972.	
Chouikhi Larbi (Mle SOM 496.109).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (travaux publics) (indice 120).	200997	66,25	1er-7-1972.	
Kamra Abdelkader (Mle SOM 479.462).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (travaux publics) (indice 125).	200998	33,75	1er-7-1972.	
Khadli Ali (Mle SOM 408.381).	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (travaux publics) (indice 135).	200999	63,75	1er-7-1972.	
Khaldi M'Barek (Mle SOM 408.937).	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (travaux publics) (indice 135).	201000	61,25	1er-7-1972.	
Maï Larbi (Mle SOM 415.085).	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	201001	73,75	1er-10-1972.	
Raïss Ali (Mle SOM 441.122).	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	201002	100	1er-7-1972.	
Bassaïne Ali (Mle SOM 402.767).	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (agriculture) (indice 130).	201003	73,75	1er-1-1973.	
Belghiti Alaoui Mohamed (Mle SOM 464.413).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (agriculture) (indice 120).	201004	62,50	1er-7-1972.	
Bouheddi Farès (Mle SOM 568.388).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (agriculture) (indice 125).	201005	51,25	1er-7-1972.	
Chham Mohammed (Mle SOM 528.309).	Ex-agent public de 3e catégorie, échelle 4, 5e échelon (agriculture) (indice 194).	201006	58,75	1er-7-1972.	

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMÉRO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. Dakhama Mohammed (Mle SOM 424.435).	Ex-secrétaire principal, échelle 7, 9e échelon (agriculture) (indice 345).	201007	97,50	1er-7-1972.	
Driouik Mohamed (Mle SOM 443.492).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (agriculture) (indice 125).	201008	61,25	1er-7-1972.	
Hafid Bouazza (Mle SOM 404.276).	Ex-infirmier vétérinaire, échelle 2, 2e échelon (agriculture) (indice 130).	201009	35	1er-1-1973.	
Ouahmane Abdellah (Mle SOM 403.291).	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (agriculture) (indice 135).	201010	100	1er-7-1972.	
Sekkam Larbi (Mle SOM 409.925).	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (agriculture) (indice 130).	201011	78,75	1er-7-1972.	
Tribichi Omar (Mle SOM 403.049).	Ex-infirmier vétérinaire, échelle 2, 2e échelon (agriculture) (indice 130).	201012	62,50	1er-1-1973.	
Dahania Abdelkader (Mle SOM 408.091).	Ex-préposé, échelle 2, 9e échelon (finances) (indice 194).	201013	55	1er-1-1973.	
Mme Bentaouaït Fettouma, veuve Elamrani M'Hammed.	Le mari, ex-brigadier-chef, échelle 4, 5e échelon (finances) (indice 194).	201014	80/50	1er-12-1972.	
MM. Faïz Lahcen (Mle SOM 420.710).	Ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (finances) (indice 116).	201015	62,50	1er-1-1973.	
Ghoule Allal (Mle SOM 407.171).	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (finances) (indice 150).	201016	66,25	1er-7-1972.	
Kerrachi Mohammed (Mle SOM 411.795).	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (finances) (indice 150).	201017	67,50	1er-1-1973.	
Belhachmi Mohammed (Mle SOM 400.238).	Ex-agent technique principal, échelle 7, 9e échelon (finances) (indice 345).	201018	100	1er-7-1972.	
Laâraj Mohammed (Mle SOM 407.544).	Ex-préposé, échelle 2, 10e échelon (finances) (indice 200).	201019	58,75	1er-1-1973.	
Moussaïf Mohamed (Mle 407.373).	Ex-préposé, échelle 2, 9e échelon (finances) (indice 194).	201020	66,25	1er-1-1973.	
Aït-Dlimi Boujemâa (Mle SOM 406.496).	Ex-agent public de 4e catégorie, échelle 2, 6e échelon (P.T.T.) (indice 170).	201021	97,50	1er-7-1972.	
Azmi Mustapha (Mle SOM 406.661).	Ex-facteur-chef, échelle 2, 8e échelon (P.T.T.) (indice 215).	201022	76,25	1er-7-1972.	
Benjilali M'Hamed (Mle SOM 517.482).	Ex-agent public de 4e catégorie, échelle 2, 6e échelon (P.T.T.) (indice 170).	201023	61,25	1er-5-1972.	
Bentaher Mokhtar (Mle SOM 410.495).	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (P.T.T.) (indice 150).	201024	76,25	1er-1-1973.	
Bentajra Mahjoub (Mle SOM 432.046).	Ex-agent public de 3e catégorie, échelle 4, 7e échelon (P.T.T.) (indice 215).	201025	57,50	1er-1-1973.	
Kamal Driss (Mle SOM 405.275).	Ex-receveur de 2e catégorie, échelle 10, échelon exceptionnel (P.T.T.) (indice 550).	201026	100	1er-1-1973.	
Mezroub Mohammed (Mle SOM 525.410).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (P.T.T.) (indice 125).	201027	57,50	1er-1-1973.	
Naciri Allal (Mle SOM 407.872).	Ex-agent principal d'exploitation, échelle 7, 10e échelon (P.T.T.) (indice 360).	201028	100	1er-4-1972.	
Sandi Boujemâa (Mle SOM 517.140).	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (P.T.T.) (indice 130).	201029	63,75	1er-1-1973.	
Tallab Mohamed (Mle SOM 549.556).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (P.T.T.) (indice 120).	201030	48,75	1er-7-1972.	
Cherkaoui Ghazouani (Mle SOM 448.229).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (P.T.T.) (indice 125).	201031	52,50	1er-7-1972.	

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMÉRO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. Idrissi Ahmed (Mle SOM 405.866).	Ex-administrateur, échelle 11, échelon exceptionnel (fonction publique) (indice 650).	201032	100	1er-7-1972.	
Farès Hadi (Mle SOM 400.988).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (S.G.G.) (indice 125).	201033	90	1er-1-1973.	
Inejjar Ahmed (Mle SOM 424.073).	Ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (S.G.G.) (indice 116).	201034	38,75	1er-7-1972.	
Marjane Saïd (Mle SOM 400.981).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (S.G.G.) (indice 125).	201035	95	1er-1-1973.	
Dafali Mohamed (Mle SOM 402.013).	Ex-agent public, échelle 4, 5e échelon (justice) (indice 194).	201036	57,50	1er-7-1972.	
Rajah El Alami (Mle SOM 432.616).	Ex-huissier, échelle 1, 9e échelon (justice) (indice 135).	201037	55	1er-7-1972.	
Ziouan Abdelkrim (Mle SOM 452.489).	Ex-huissier, échelle 1, 8e échelon (justice) (indice 130).	201038	81,25	1er-2-1972.	
Chahm El Arbi (Mle SOM 439.213).	Ex-agent public de 2e catégorie, échelle 5, 5e échelon (enseignement primaire) (indice 209).	201039	100	1er-7-1972.	
Oubaki Mohamed (Mle SOM 537.279).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (enseignement primaire) (indice 120).	201040	65	1er-1-1973.	
Ounamer Ali (Mle SOM 455.825).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (enseignement primaire) (indice 120).	201041	53,75	1er-1-1973.	
Radi Mohamed (Mle SOM 448.587).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (enseignement primaire) (indice 120).	201042	38,75	1er-7-1972.	
Saâdalla El Houcine (Mle SOM 446.167).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (enseignement primaire) (indice 120).	201043	68,75	1er-1-1973.	
Mme Ajoulas Fatima (Mle SOM 993.569).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (enseignement secondaire) (indice 120).	201044	40	1er-1-1973.	
MM. Bendahhak Lahssen (Mle SOM 457.870).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (enseignement secondaire) (indice 120).	201045	33,75	1er-1-1973.	
Chergui Brahim (Mle SOM 482.287).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (enseignement secondaire) (indice 120).	201046	45	1er-7-1972.	
El Hajami Ahmed (Mle SOM 513.461).	Ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (enseignement secondaire) (indice 116).	201047	31,25	1er-1-1973.	
Foufoun Mohamed (Mle SOM 453.119).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (enseignement secondaire) (indice 120).	201048	58,75	1er-1-1973.	
Galmouss El Hassan (Mle SOM 411.686).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (enseignement secondaire) (indice 120).	201049	32,50	1er-7-1972.	
Hajoui Mohammed (Mle SOM 467.709).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (enseignement secondaire) (indice 125).	201050	93,50	1er-1-1973.	
Mme Hbata Rkia (Mle SOM 994.549).	Ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (enseignement secondaire) (indice 116).	201051	55	1er-7-1972.	
M. Kirimy Mohamed (Mle SOM 459.935).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (enseignement secondaire) (indice 125).	201052	75	1er-1-1973.	
Mme Rebibe Zahra (Mle SOM 905.419).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (enseignement secondaire) (indice 125).	201053	73,75	1er-1-1973.	
M. Rifak Ali (Mle SOM 455.967).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (enseignement secondaire) (indice 120).	201054	62,50	1er-1-1973.	
Mme Serraj Aïcha (Mle SOM 993.672).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (enseignement secondaire) (indice 120).	201055	40	1er-1-1973.	

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMÉRO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. Alahyane El Houssaïn (Mle SOM 411.860).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (défense nationale) (indice 120).	201056	63,75	1er-7-1972.	
Arous M'Hammed (Mle SOM 405.691).	Ex-adjoint de santé N.D.E., échelle 5, 4e échelon (santé publique) (indice 195).	201057	88,75	1er-7-1972.	
Mmes Safia bent Tahar, veuve Arous M'Hammed.	Le mari, ex-adjoint de santé N.D.E., échelle 5, 4e échelon (santé publique) (indice 195).	201058	88,75/50	1er-12-1972.	Réversion de la pension civile n° 201057.
Ajdahim Fattouma, veuve Hachimi Larbi.	Le mari, ex-gardien de la paix, 2e échelon (intérieur, sûreté nationale) (indice 160).	201059	15,50	1er-5-1972.	Réversion de la pension civile n° 22454 insérée au « Bulletin officiel » n° 2947, du 23 avril 1969 (décret du 11 mars 1969).
Madan Yamna, veuve Jaï Abderrahman.	Le mari, ex-secrétaire-greffier, échelle 5, 7e échelon (justice) (indice 230).	201060	53,75/50	1er-2-1972.	
Hierro Maria, veuve Jebbour Abderrahim.	Le mari, ex-chef de bureau de 2e classe (intérieur) (indice 435).	201061	80,50	1er-7-1972.	Réversion de la pension civile n° 18039 insérée au « Bulletin oftciel » n° 2510, du 2 décembre 1960 (A.V. du 2 novembre 1960).
Talby Aïcha, veuve Talby Thami.	Le mari, ex-agent public de 1re catégorie, 3e échelon (travaux publics) (indice 207).	201062	33,50	1er-9-1972.	Réversion de la pension civile n° 21165 insérée au « Bulletin officiel » n° 2848, du 31 mai 1967 (décret du 22 mai 1967).
Zahra bent Mohamed, veuve Zahri Thami.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (santé publique) (indice 120).	201063	10,50	1er-7-1972.	Réversion de la pension civile n° 25905 insérée au « Bulletin officiel » n° 3135, du 20 novembre 1972 (décret du 16 octobre 1972).
Fariss Fatima, veuve Zouaï Abdelkader.	Le mari, ex-huissier, échelle 1, 7e échelon (justice) (indice 125).	201064	41,25/50	1er-2-1972.	
Rochdi Fatma, veuve Zouhal Lahcen.	Le mari, ex-sous-agent public de 2e catégorie, 6e échelon (intérieur) (indice 118).	201065	56,50	1er-7-1972.	Réversion de la pension civile n° 21699 insérée au « Bulletin officiel » n° 2896, du 1er mai 1968 (décret du 27 mars 1968).
MM. Mahjoub Mohammed (Mle SOM 517.083).	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (P.T.T.) (indice 130).	201066	60	1er-1-1973.	
Zouhaïr Driss (Mle SOM 515.726).	Ex-agent public de 3e catégorie, échelle 4, 5e échelon (santé publique) (indice 194).	201067	21,25	1er-7-1972.	
Selhami Abdesselam (Mle SOM 405.746).	Ex-adjoint de santé breveté, échelle 5, 3e échelon (santé publique) (indice 185).	201068	98,75	1er-7-1972.	
Rami Arafa (Mle SOM 466.110).	Ex-agent public de 4e catégorie, échelle 2, 6e échelon (P.T.T.) (indice 170).	201069	100	1er-1-1973.	
Lahlali El Mostafa (Mle SOM 400.026).	Ex-inspecteur, échelle 10, 7e échelon (finances) (indice 445).	201070	100	1er-7-1972.	
Rhazi Ahmed (Mle SOM 455.430).	Ex-agent d'exécution, échelle 2, 5e échelon (finances) (indice 160).	201071	40	1er-7-1972.	
Jibet Haj Mostafa (Mle SOM 432.677).	Ex-agent d'exploitation, échelle 5, 7e échelon (P.T.T.) (indice 230).	201072	100	1er-4-1972.	
Mme Ijja bent Mohamed, veuve Agrabou Kaddour.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (travaux publics) (indice 130).	201073	80,50	1er-12-1972.	Réversion de la pension civile n° 23838 insérée au « Bulletin officiel » n° 3028, du 11 novembre 1970 (décret du 29 octobre 1970).
Khadija bent Jillali, veuve Lissari Abdelkader.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 4e échelon (finances) (indice 112).	201074	27,50/50	1er-8-1972.	
Lekbira bent Harrati, veuve Ras Behloul.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 4e échelon (intérieur) (indice 112).	201075	55,50	1er-11-1972.	Réversion de la pension civile n° 25619 insérée au « Bulletin officiel » n° 3119, du 9 août 1972 (décret du 17 juillet 1972).
MM. Mabout Mohammed (Mle SOM 488.119).	Ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (enseignement primaire) (indice 166).	201076	41,25	1er-1-1973.	
Ouafi Ahmed (Mle SOM 569.891).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (enseignement secondaire) (indice 125).	201077	6,25	1er-7-1972.	

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMÉRO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. Belaâssi Khadir (Mle SOM 405.835).	Ex-adjoint de santé breveté, échelle 5, 4e échelon (santé publique) (indice 195).	201078	83,75	1er-7-1972.	
Bentouiria Larbi (Mle SOM 409.420).	Ex-adjoint de santé breveté, échelle 5, 3e échelon (santé publique) (indice 185).	201079	91,25	1er-7-1972.	
Bakadir Mohammed (Mle SOM 415.140).	Ex-huissier, échelle 1, 7e échelon (justice) (indice 125).	201080	42,50	1er-7-1972.	
El Amri Ahmed (budget autonome).	Ex-secrétaire principal, échelle 6, 7e échelon (intérieur, municipalité de Larache) (indice 270).	201081	27,50	1er-7-1972.	
Mme Fatima bent Sellam, veuve El Amri Ahmed.	Le mari, ex-secrétaire principal, échelle 6, 7e échelon (intérieur) (indice 270).	201082	27,50/50	1er-10-1972.	Réversion de la pendion civile n° 201081.
MM. Ghounbaz Ahmed (Mle SOM 405.983).	Ex-agent public, échelle 2, 8e échelon (enseignement secondaire) (indice 185).	201083	100	1er-7-1972.	
Benarafa Abdallah (Mle SOM 430.210).	Ex-agent public de 1re catégorie, échelle 6, 9e échelon (agriculture) (indice 300).	201084	100	1er-7-1972.	
Mosaddak Abdeslam (Mle SOM 445.347).	Ex-instituteur, échelle 7, 5e échelon (enseignement originel) (indice 283).	201085	40	1er-7-1972.	
Dridi Tahar (Mle SOM 405.162).	Ex-inspecteur, échelle 10, 7e échelon (P.T.T.) (indice 445).	201086	100	1er-1-1973.	
Benabdellah Abderrahmane (Mle SOM 512.661).	Ex-professeur, échelle 10, 7e échelon (enseignemnet secondaire) (indice 445).	201087	58,75	1er-7-1972.	
Zenzouni M'Hammed (budget autonome).	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (intérieur, (municipalité de Salé) (indice 125).	201088	60	1er-7-1972.	
Mme Mina bent Abdeslam El Azami, veuve Benyahya Mohammed.	Le mari, ex-surveillant, échelle 2, 4e échelon (justice) (indice 155).	201089	25/50	1er-4-1972.	
MM. Chafik Mohamed (Mle SOM 433.194).	Ex-huissier, échelle 1, 4e échelon (justice) (indice 112).	201090	37,50	1er-7-1972.	
Feqir El Haj (Mle SOM 423.934).	Ex-huissier, échelle 1, 7e échelon (justice) (indice 125).	201091	41,25	1er-1-1973.	
Jaïdi Mohammed (Mle SOM 429.735).	Ex-huissier, échelle 1, 7e échelon (justice) (indice 125).	201092	38,75	1er-1-1973.	
Berkia Mahjoub (Mle SOM 400.872).	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (Habous) (indice 150).	201093	95	1er-1-1973.	
Khalida Moulay Abdeslam (Mle SOM 421.130).	Ex-huissier, échelle 1, 7e échelon (justice) (indice 125).	201094	40	1er-1-1973.	
Khayat ben Daoud (Mle SOM 428.713).	Ex-huissier, échelle 1, 7e échelon (justice) (indice 125).	201095	40	1er-1-1973.	
Oukkada Mohammed (Mle SOM 435.724).	Ex-huissier, échelle 1, 6e échelon (justice) (indice 120).	201096	37,50	1er-1-1973.	

AVIS ET COMMUNICATIONS

Indice du coût de la vie à Casablanca (111 articles) (mois de mai 1973).

Au mois de mai 1973 le niveau atteint par l'indice du coût de la vie à Casablanca (111 articles) est de : 143,7.

Le pourcentage de variation par rapport au niveau de référence (103,2 en décembre 1959) est de : +39,2.

Le nombre des articles (exception faite des légumes et fruits frais) dont les prix ont augmenté d'au moins 5 % par rapport à décembre 1959 est de : 74.

Le nombre des articles (exception faite des légumes et fruits frais) dont les prix ont augmenté d'au moins 5 % par rapport à décembre 1961 est de : 68.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.